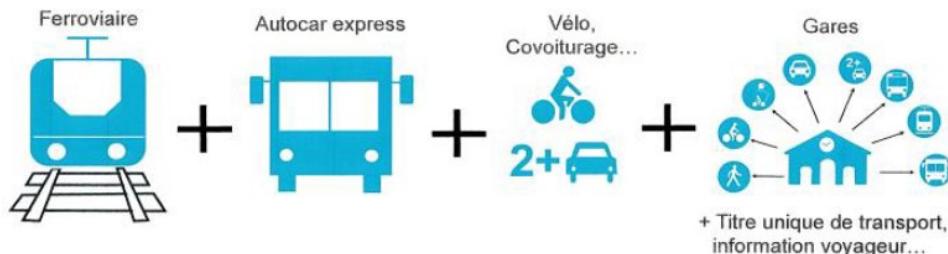


COMMUNIQUÉ



1^{er} avis en commun pour les Conseils de Développement du Sud-Alsace : le projet de Service Express Régional Métropolitain

A l'initiative du Conseil de Développement de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), une première rencontre entre les représentants des Conseils de Développement (CDD) du Sud-Alsace était organisée à la Maison du Territoire le 17 juin 2025, avec comme résultat la naissance d'une véritable dynamique de travail en commun.

Parallèlement, la Région Grand Est les sollicitait pour recueillir leur avis sur le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle. Ils ont donc décidé d'œuvrer ensemble à l'élaboration du premier avis commun à l'ensemble des Conseils de Développement du Sud-Alsace, en répondant aux trois questions posées en tenant compte des éléments communs et des observations spécifiques liées aux enjeux de chaque territoire. Il s'agit du tout premier avis commun des Conseils de Développement du Sud-Alsace.

Mobilisation des CDD du Sud-Alsace sur le Service Express Régional Métropolitain

Le 04 juillet 2025, la Région Grand Est a convié les représentants des 5 Conseils de Développement du territoire concerné par le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle, à savoir les Conseils de Développement de :



- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), présidé par Philippe Aubert,
- Saint-Louis Agglomération, présidé par Vincent Tartaglia,
- Pays du Sundgau, présidé par Sébastien Stoessel,
- Pays Thur Doller, présidé par Marie-Nathalie Edel,
- Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, présidé par Pascal Munch.

Les 5 CDD du Sud-Alsace, déjà volontaires pour entrer dans une dynamique de travail collectif, se sont saisis de ce sujet pour travailler ensemble et produire un avis commun. Ils ont ainsi œuvré durant l'été à un travail de rédaction grâce au pilotage réalisé par Roland Lemmel, du groupe « Mobilités » du Conseil de Développement de m2A.

L'avis définitif a été transmis à la Région Grand Est le 16 octobre 2025, au nom des cinq présidents. Il vient ainsi alimenter le projet de SERM sur l'axe Mulhouse-Bâle, actuellement en phase de préfiguration.

Le projet de SERM propose un service de mobilité global, performant et attractif, s'appuyant sur l'offre ferroviaire et les cars express, complétés par les autres modes de transport, avec un haut niveau d'interconnexion entre eux via des pôles d'échanges multimodaux.

Il s'appuie sur les réflexions menées antérieurement dans le cadre de l'élaboration du « Schéma directeur des mobilités du Haut-Rhin », initié par m2A, et de la « Conception de l'offre et de l'horaire d'un RER trinational transfrontalier dans l'agglomération de Bâle ».

Il pourra entrer en phase de conception qu'une fois le statut de SERM obtenu auprès du Ministre chargé des Transports, après dépôt d'une proposition conjointe de la Région Grand Est et des Autorités Organisatrices des Mobilités concourant au financement.

L'avis des CDD du Sud-Alsace contribue donc à l'élaboration de cette proposition, dont l'impact a des enjeux importants pour le territoire du Sud-Alsace en matière de mobilités, de déplacement durable et donc d'impact sur l'environnement.

Un 1^{er} avis commun avec des idées fortes communes et des observations spécifiques

Dans le cadre de la sollicitation émise par la Région Grand Est, les 5 Conseils de Développement du Sud-Alsace se sont mobilisés pour répondre aux 3 questions posées sur le Service Express Régional Métropolitain (SERM) Mulhouse-Bâle, et y apporter leurs éléments communs. Ils ont par ailleurs apporté des précisions spécifiques liées aux enjeux de leurs territoires respectifs.

1. Le projet de SERM permet-il de répondre aux enjeux de mobilité ?

Les Conseils de Développement du Sud-Alsace indiquent dans l'avis qu'il faut :

- rappeler l'importance de la fluidité et de l'interconnexion des modes de transports entre le train et les réseaux de transports urbains et à la dimension transfrontalière,
- penser la mobilité quotidienne : pour se rendre au travail, dans les services mais aussi pour les déplacements de loisirs, les rendez-vous de santé, ce qui suppose des horaires adaptés,
- porter une attention sur l'accessibilité universelle : personnes à mobilité réduites (PMR), personnes âgées, familles,
- porter une attention sur la sécurité : offrir un sentiment de sécurité dans les transports, notamment pour les femmes.

Ils ont également soulevé des points d'attention sur :

- les incertitudes liées financement, notamment pour la desserte de l'EuroAirport remise en cause récemment par décision de l'Etat,
- la nécessité de scénarios de phasage pour une mise en œuvre progressive claire,
- les interconnexions avec les réseaux urbains de Mulhouse Alsace Agglomération et de Saint-Louis Agglomération à améliorer,
- la question de la desserte locale et du risque de fracture territoriale,
- l'importance d'une gouvernance transfrontalière pour assurer la cohérence du projet.

2. Quels seraient les points d'attention pour faire en sorte que le SERM soit une réussite du point de vue de l'usager ?

Les Conseils de Développement du Sud-Alsace ont relevé les points suivants :

- des critères de qualité de service : régularité, fréquence, fiabilité, confort, sécurité,
- l'interopérabilité des titres de transport et une tarification simplifiée,
- le développement du concept "MaaS" ("Mobility as a Service"),
- une approche environnementale exemplaire pour tous les aménagements,
- un suivi financier rigoureux et l'équité sociale.

3. Après obtention du statut de SERM comment faire connaître la démarche et mobiliser le territoire ?

Les Conseils de Développement du Sud-Alsace préconisent :

- la mise en place d'une structure de gouvernance franco-germano-suisse,
- une stratégie de communication forte : logo, slogan, supports variés,
- l'implication des entreprises, des citoyens et des associations,
- la création d'ambassadeurs du projet, d'expositions, de stands.
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des impacts du projet en associant les Conseils de Développement du Sud-Alsace.

4. Observations complémentaires spécifiques à chacun des territoires

- **Mulhouse Alsace Agglomération** : interopérabilité des titres de transports avec proposition de valorisation du Compte Mobilité m2A qui serait à étendre, réactivation de la gare d'Île-Napoléon, prise en compte de la dimension transfrontalière et de la connexion des territoires urbains et ruraux.
- **Saint-Louis Agglomération** : prise en compte de la dimension transfrontalière, transparence financière, mobilité durable, préservation de l'identité territoriale et inclusion du Conseil de Développement dans le suivi du projet,
- **Pays du Sundgau** : prise en compte de l'évolution du projet cars express et de la place du vélo, accessibilité des gares aux PMR, sécurité des arrêts, préservation de l'identité territoriale,
- **Pays Rhin Vignoble Grand-Ballon** : remise en service de la ligne Bollwiller-Guebwiller dans un horizon de 10 ans et non de 30 ans, développement des cars express,
- **Pays Thur Doller** : renforcement des liaisons intra-territoriales entre Thann et la Vallée de Masevaux, valorisation du tourisme et du vélo.